Tableau du produit du domaine de la Croisette.

ANNEES.	SEIGLE.		FROMENT.	
	Semences.	Produit.	Semenc.	Produit.
1822	110	600	24	146
1823	110	764	24	136
1824	110	744	24	156
1825	107	406	27	251
1826	106	576	28	210
1827	100	504	30	249
1828	90	634	36	391
1829	82	538	48	309
1830	60	307	60	459
1831	78	350	48	417
1832	55	478	68	816
1833	61	529	52	545

Tableau du produit du domaine de Meyzériat.

ANNÉES.	SEIGLE.		FROMENT.	
	Semences.	Produit.	Semenc.	Produit.
1822	120	487	16	100
1823	120	708	16	103
1824	120	644	18	84
1825	112	504	28	228
1826	120	677	20	115
1827	115	594	20	162
1828	118	726	40	328
1829	104	566	41	277
1830	79	298	71	477
1831	91	416	43	326
1832	79	411	75	786
1833	76	661	48	351

Tableau du produit du domaine La Baronne.

ANNEES.	SEIGLE.		FROMENT.	
	Semences.	Produit.	Semenc.	Produit.
1822	110	505	22	180
1823	110	652	22	138
1824	110	662	24	149
1825	102	398	32	252
1826	110	612	32	187
1827	107	546	34	204
1828	98	696	35	343
1829	84	608	40	268
1830	91	389	59	374
1831	92	411	40	295
1832	70	512	80	649
1833	75	511	51	471

L'emploi de 3,000 *hectolitres de chaux* d'une valeur de 6,000 fr. sur 32 hectares de terrain, fait successivement pendant 9 ans, a donc plus que doublé le produit des céréales d'hiver, semences prélevées. Les autres récoltes du domaine ont reçu un accroissement proportionnel, et le revenu du propriétaire en doublant s'est accru annuellement des deux tiers au moins de la somme capitale dépensée en achats de chaux, et cependant il n'y a pas encore la moitié du sol labourable chaulé, puisque sur 76 hectares de terre, 32 seulement ont reçu l'amendement.

D'autres exemples nombreux *appuient ces résultats*, et il en ressort particulièrement que le produit du froment s'accroît de deux à trois semences, que les terres à seigle passent du produit de 4 à 5 en seigle à 7 à 8 en froment, et que les autres produits ont un accroissement analogue. L'amélioration est beaucoup plus considérable sur les mauvais fonds que sur les bons, puisqu'il est de deux tiers en sus dans les terres à froment, et que la récolte est triple en valeur dans les terres à seigle.

II. *Chaulages flamands.*

L'usage des amendemens calcaires dans le département du Nord comme dans la Belgique, paraît aussi ancien que leur bonne agriculture; il est beaucoup moins fréquent en Belgique. Des chaulages anciens et successifs ont, à ce qu'il semble, fourni à de grandes parties de ce sol ce qui lui en est pour le moment nécessaire; mais le départ. du Nord reçoit encore de la chaux, de la marne ou des cendres partout à peu près où la chaux n'entre pas comme composant du sol. On distingue dans le pays le *chaulage foncier* et le chaulage d'assolement; le premier consiste à donner au sol, tous les dix à douze ans, avant la semaille d'automne, 4 mètres cubes ou 40 hectolitres de chaux par hectare; on mêle le plus souvent à la chaux en poudre des cendres de houille et de tourbe qui entrent dans le mélange dans la proportion d'un tiers à moitié.

Le chaulage à tous les renouvellemens *d'assolement* ou sur les grains de mars, se donne en compost; il est d'usage régulier dans ce pays, plus encore qu'en Belgique, sur les prairies ou pâtures froides qui ne reçoivent pas des eaux d'irrigation; il en réchauffe le fonds, accroît et améliore les produits; plus le compost est ancien, plus grand est l'effet: il se prolonge pendant 15 ou 20 ans, au bout desquels on recommence.

Les *chaulages de Normandie*, les plus anciens de France, se sont soutenus dans les environs de Bayeux, pendant qu'ailleurs on les défendait dans les baux. Cependant maintenant ils gagnent toute la surface qui en a besoin; mais au lieu d'être employée immédiatement sur le sol, comme dans les anciens chaulages, la chaux est presque toujours mise en compost.

III. *Chaulages de la Sarthe.*

De tous les procédés, ceux de la Sarthe semblent à préférer; ils sont à la fois économiques, productifs et garantissent le sol de tout épuisement. Ils ont lieu tous les trois ans, à chaque reprise d'assolement, à la quantité moyenne de 10 hectolitres par hectare, en compost fait à l'avance avec 7 à 8 volumes de terreau ou de bonne terre contre un de chaux. On emploie le compost sur le sol pour la semaille d'automne, en rangs alternatifs avec le fumier. Ce procédé, dont le succès s'accroît de jour en jour, se répand sur les bords de la Loire et semblerait devoir être adopté partout où le sol s'égoutte facilement.

Nous croyons devoir insister sur la convenance et les avantages éminens de l'emploi